



Obliger son associée au rachat de credit

Par **bissera**, le 12/11/2008 à 12:46

Bonjour,
J'étais Co-gérante d'une SARL dans laquelle je disposais de 50% des parts.
Lors de la création de cette société, j'ai contracté 3 prêts: un prêt professionnel pour lequel je suis caution solidaire; et 2 prêts personnels en tant que gérante.
Suite à de nombreux désaccords avec mon associée j'ai vendu mes parts et quitté la gérance (non rémunérée).
Malgré tout mon ex associée me fait encore des difficultés. Je souhaiterais savoir d'une part, si j'ai un moyen légal de l'obliger à racheter les crédits souscrits pour le bénéfice exclusif de l'entreprise, et d'autre part, si je suis en mesure de réclamer le paiement du temps passé à travailler pour la société sachant qu'à ce jour je n'ai perçu aucune rémunération de quelque nature.
En vous remerciant
B.